Accusé certifié exécutoire

Publication: 19/10/2018

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



BUDGET DE L'EXERCICE 2018 DECISION MODIFICATIVE N° 2 ADOPTION

Le Conseil Municipal de la Ville de ROUEN, régulièrement convoqué par son Maire, s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de Ville, lundi 15 octobre 2018.

La séance est ouverte à 18 h 52 par M. Yvon ROBERT, Maire, Président.

Sur sa proposition, M. Robert PICARD est désigné comme secrétaire de séance.

PRESENTS: M. Yvon ROBERT, Maire.

Mme Christine ARGELES, M. Jean-Michel BEREGOVOY, Mme Hélène KLEIN, M. Kader CHEKHEMANI (représenté par M. Jean-Loup GERVAISE jusqu'à son arrivée en séance à 19 h), Mme Christine RAMBAUD (représentée par M. Yvon ROBERT après son départ de la séance à 23 h 20), Mme Françoise LESCONNEC (représentée par Mme Céline MILLET après son départ de la séance à 22 h), M. Bruno BERTHEUIL (représenté par M. Guy PESSIOT après son départ de la séance à 22 h 30), Mme Caroline DUTARTE, M. Ludovic DELESQUE (représenté par Mme Christine de CINTRE jusqu'à son arrivée en séance à 20 h), Mme Céline MILLET (représentée par Mme Françoise LESCONNEC jusqu'à son arrivée en séance à 18 h 45), M. Manuel LABBE, Mme Sarah BALLUET (représentée par Mme Agnès LAHARY jusqu'à son arrivée en séance à 21 h 15 et après son départ de la séance de 22 h 55 à 23 h 30), M. Jean-Loup GERVAISE, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY, M. Frédéric MARCHAND, Mme Fatima EL KHILI, Adjoints au Maire.

M. Gérard LARTIGUE (représenté par M. Frédéric MARCHAND après son départ de la séance à 22 h), Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL (représentée par Mme Caroline DUTARTE jusqu'à son arrivée en séance à 19 h et par M. Kader FEHIM après son départ de la séance à 23 h 40), M. Guy PESSIOT, M. Pierre LECOMTE, Mme Hortense HECTOR, Mme Agnès LAHARY (représentée par M. Mamadou DIALLO après son départ de la séance à 23 h 30), M. Mamadou DIALLO, M. Kader FEHIM (représenté par Mme Hortense HECTOR jusqu'à son arrivée à 19 h 27), Mme Béatrice BOCHET, M. Christophe DUBOC, M. Djamel BOUALI, M. Cyrille MOREAU (représenté par M. Jean-Michel BEREGOVOY jusqu'à son arrivée en séance à 20 h 05 et après son départ de la séance à 21 h 50), M. Stéphane MARTOT, M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL (représenté par M. Kader CHEKHEMANI après son départ de la séance à 22 h 30), Mme Gwénaëlle CORNU-LE VERN (représentée par M. Pierre LECOMTE jusqu'à son arrivée en séance à 20 h 15 et après son départ de la séance à 23 h 15), Mme Christine de CINTRE, Mme Anne-Emilie RAVACHE, Mme Laura SLIMANI (représentée par M. Stéphane MARTOT jusqu'à son arrivée en séance à

Accusé certifié exécutoire

Récenson départ de la séance à 22 h 40), M. Jack DUVAL, Mme Régine MARRE, Publichtic Patrick (EMABERT, Mme Geneviève FARCIS-NOLLET, Mme Marie-Hélène ROUX, M. Jean-François BURES, (représentée par Mme Marlène MAMEAUX après son départ de la séance à 22 h 30), M. Pierre-Antoin délégation Mme Anne-Sophie DESCHAMPS (représentée par M. Patrick CHABERT après son départ de la séance à 22 h 35), M. Robert PICARD, M. Jean-François BOLLENS, M. Guille PENNELLE, Mme Claire PRADEL, Mme Françoise COMBES (représentée par Mme Hortense HECTOR après son départ de la séance à 23 h 30), Mme Marlène MAMEAUX, M. Jean-Pierre TREDET, Conseillers Municipaux.

REPRESENTES: M. Olivier MOURET (représenté par Mme Françoise COMBES jusqu'à 23 h 30), Adjoint au Maire.

M. Didier CHARTIER (représenté par Mme Anne-Emilie RAVACHE), M. Matthieu CHARLIONET (représenté par M. Jean-Pierre TREDET), Mme Chloé ARGENTIN (représentée par Mme Hélène KLEIN), M. Bruno DEVAUX (représenté par M. Pierre-Antoine SPRIMONT), Conseillers Municipaux.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfeVil23/£0/3/£1RQUEN - CONSEIL MUNICIPAL — SEANCE DU 15 OCTOBRE 2018

Publication: 19/10/2018

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



BUDGET DE L'EXERCICE 2018 DECISION MODIFICATIVE N° 2 ADOPTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Conseillère Municipale déléguée,

VU:

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction comptable et budgétaire M.14,
- La délibération du 22 janvier 2018, relative à l'adoption du budget primitif 2018,
- La délibération du 28 juin 2018, relative à l'approbation du compte administratif 2017,
- La délibération du 28 juin 2018, relative à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2017,
- La délibération du 28 juin 2018 relative à l'adoption de la Décision Modificative n° 1 pour 2018,

CONSIDERANT:

- Qu'il y a lieu d'ajuster les crédits ouverts au budget 2018,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préAP: RES DEN 1AVOIR DELIBERE :

Publication: 19/10/2018

Pour l'"autdrité adaptente décision modificative n° 2 pour l'exercice 2018, arrêtée, tant en recettes qu'en dépenses, à l'exercice 2018, arrêtée, tant en recettes



+ 432.622,94 € pour le budget principal, (dont mouvements d'ordre : + 809.538,74 €),

- 2.- autorise l'ajustement des crédits en dépenses et en recettes, conformément aux états annexés à la présente délibération,
- 3.- adopte les tableaux des Autorisations de Programme (A.P.) et des Crédits de Paiement (C.P.) modifiés.
- 4.- approuver la constitution d'une provision budgétaire d'un montant global de 146.600 € permettant de couvrir le risque lié au contentieux opposant la Ville de ROUEN à l'Association des parents d'Elèves du Conservatoire. Cette provision a été inscrite budgétairement lors du vote de la Décision Modificative n° 1 pour 2018 du budget principal de la Ville :
- en dépenses : au compte 6815 du chapitre 042 (opérations d'ordre transferts entre sections) pour un montant de 146.600 € ;
- en recettes : au compte 15112 du chapitre 040 (opérations d'ordre transferts entre sections) pour un montant de 146.600 €.

La délibération est adoptée.

(41 voix pour : groupe des élus socialistes et apparentés, groupe Décidons ROUEN Citoyenne et Ecolo, groupe des élu-es communistes membres du Front de Gauche)

(14 voix contre : groupe Les Républicains, groupe ROUEN au Centre, élue MoDem, groupe ROUEN Bleu Marine)

FAIT A ROUEN, en L'HOTEL DE VILLE, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conformeLE MAIRE DE ROUEN,

suivent les signatures,